

Créa'Vienne récompense l'esprit d'entreprendre

Le 6^e concours Créa'vienne vient d'être lancée. En parallèle, Créa'territoires s'adresse cette année aux créateurs de six pays du département.

Porteurs de projets, créateurs d'entreprises de moins de 5 ans et repreneurs depuis moins de 2 ans, le concours Créa'vienne vient d'être lancé. Cette 6^e édition devrait encore faire émerger des projets originaux, novateurs et porteurs d'avenir. « En période de crise, la création d'entreprise est souvent synonyme de création de son propre emploi. Et la perte d'emploi est en effet l'occasion de se lancer dans la création », remarque Virginie Bretaudeau, directrice du Centre d'entreprises et d'innovation (CEI), pépinière d'entreprises basée sur la Technopole, à l'origine de Créa'Vienne. Depuis 2 ans, la pépinière René-Monory de Châtelleraut, et son association le Radec, a rejoint l'organisation et donne au concours une envergure plus importante.

Cette année, quatre catégories ont vu le jour, en fonction de l'état d'avancement du projet. « Auparavant, les catégories étaient organisées en filières, mais c'était difficile de comparer des projets au stade de l'idée avec des entreprises déjà créées. Ce réaménagement est fait pour donner leur chance au plus grand nombre », poursuit Virginie Bretaudeau. Ainsi la catégorie « Projet » est pré-

vue pour les créations pour les moins de 6 mois. La catégorie « Création » s'adresse aux entreprises de moins de 2 ans et le prix de la catégorie « Croissance » récompensera les entreprises de 2 à 5 ans. Une 4^e catégorie est consacrée aux reprises d'entreprise depuis moins de 2 ans, en dehors des agglomérations de Poitiers et Châtelleraut. Et la dotation globale est alléchante : 80 000 € sous la forme de « Packs entrepreneurs » comprenant à la fois un prix en numéraire, des prestations de conseil et de formation et des dotations en nature (cartes club, hébergement en pépinière).

Autres nouveautés 2013 : la dématérialisation du dossier de candidature. Les candidats auront ainsi la possibilité de peaufiner leur dossier jusqu'au 31 mars, date de clôture des dépôts.

De Créa'Vienne à Créa'Territoires

Même dématérialisation pour les dossiers de candidatures pour un tout nouveau concours : Créa'Territoires, organisé en parallèle au Concours Créa'Vienne 2013 et destiné aux entreprises locales de 6 Pays du département : les pays Chauvinois, Civraisien, Loudunais, Montmorillonnais, Haut Poitou et Clain et Vals de Gartempe et Creuse. Ainsi même profil, même type de candidature que Créa'



Les différents partenaires étaient rassemblés pour le lancement de cette 6^e édition.

Vienne, mais le candidat devra être sur un pays concerné ou en projet de s'y installer. « Nous souhaitons mettre en valeur les entreprises locales et les talents au plus près des territoires. »

La date de dépôts des candidatures est la même que pour Créa'Vienn (31 mars), le dépôt se fait en ligne et les porteurs de projets peuvent candidater sur les deux concours. ♦

MARINE NAULEAU

Agenda et procédures :

Audition des candidats retenus : 14 et 15 mai

Remise des prix : 13 juin

Renseignements et dépôts des dossiers en ligne :

<http://creavienne.fr> et <http://createrritoires.fr>.

Créa'Vienne

soutient la création

La 6^e édition du concours est lancée, un concept repris par Créa'Territoires. PAGE 6